



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ 2022-494

Objet : Fin de fonction du régisseur titulaire, des mandataires suppléantes et des mandataires de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal de la Commune de Vélizy- Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision 2017/217 du 24 juillet 2017 instituant une régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

VU la décision 2017-293 du 19 octobre 2017 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

VU la décision 2022-427 du 17 juin 2022 instituant une régie unique de recettes et d'avances auprès du service Guichet Unique de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

VU la décision 2017/448 du 12 octobre 2017 nommant Madame Maïté ELGART régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

VU l'arrêté 2021-496 du 29 septembre 2021 nommant Mesdames Solange CUTARD, Karine FAGOT, Sophie LE BORGNE, Nathalie LARROQUE et Jennifer MACHADO mandataires de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal de la Commune de Vélizy- Villacoublay,

VU l'arrêté 2022-277 du 24 mai 2022 nommant Mesdames Laëtitia AJMARETTI et Marion LLORENS mandataires suppléantes de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

VU l'arrêté 2022-311 du 17 juin 2022 nommant Madame Cindy CANTAREUL mandataire de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal de la Commune de Vélizy- Villacoublay,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07/09/2022,

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé par la Commune d'instituer une régie unique de recettes et d'avances afin de mutualiser l'ensemble de ses régies,

CONSIDÉRANT que la constitution d'une régie unique a, de fait, abrogé l'ensemble des régies de la commune, dont la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal de la Commune,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1er octobre 2022, il est mis fin aux fonctions de Madame Maïté ELGART en tant que régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal.

Article 2 : A compter du 1er octobre 2022, il est mis fin aux fonctions de Mesdames Laëtitia AJMARETTI et Marion LLORENS en tant que mandataires suppléantes de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 3 : A compter du 1er octobre 2022, il est mis fin aux fonctions de Mesdames Solange CUTARD, Karine FAGOT, Sophie LE BORGNE, Nathalie LARROQUE, Jennifer MACHADO et Cindy CANTAREUL en tant que mandataires de la régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux (2) mois à compter du premier jour de sa publication.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 07/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20220913-ARR_2022_494-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

acte affiché du 13/09/2022 au 16/11/2022

Maïté ELGART
Régisseur titulaire
« Vu pour acceptation »

Aurélie GABRIEL
Mandataire suppléante
« Vu pour acceptation »

Laëtitia AJMARETTI
Mandataire suppléante
« Vu pour acceptation »

Solange CUTARD
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Sophie LE BORGNE
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Nathalie LARROQUE
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Jennifer MACHADO
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Cindy CANTAREUL
Mandataire
« Vu pour acceptation »